

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **30 (1901)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Divers motifs obligent notre Président à omettre, exceptionnellement, la critique des leçons. Je crois cependant être l'interprète de mes collègues en présentant les meilleurs remerciements aux maîtres qui les ont données.

La séance levée, nous passons à la partie récréative, qui fut des plus cordiales et des plus animées. Quelques verres d'un excellent vin, gracieusement offerts par un ami des instituteurs, eurent particulièrement le don d'exciter la verve et de faire naître la plus franche gaieté.

En résumé, agréable et utile Conférence.

Grolley, le 8 juin 1901.

WICHT A., *secrétaire*.

Chronique scolaire

Fribourg. — Les examens fédéraux des recrues commenceront, cette année, le *16 septembre*.

Les cours de répétition devront, en conséquence, être organisés assez à temps pour être ouverts dans la *quinzaine* qui précède ces examens, conformément à l'art. 213 du règlement général.

Les instituteurs chargés de la tenue de ces cours sont avisés que les livrets-certificats utiles à Messieurs les experts peuvent être exigés à l'occasion des examens; ils devront, conséquemment, veiller à ce que :

1° Les noms, le lieu d'origine, le domicile et la date de la naissance de la recrue y soient correctement inscrits ;

2° Mention soit faite, le cas échéant, dans la colonne « observations », de toute infirmité corporelle ou intellectuelle du recruté ;

3° Les notes de mérite y soient inscrites pour ceux qui ont fréquenté une école de perfectionnement.

Les recrues doivent apporter leur livret, sans enveloppe, pour le remettre à la première réquisition à Messieurs les experts.

— Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

Pour les instituteurs, les 26 et 27 août ;

Pour les institutrices, les 28 et 29 août.

Les intéressés sont invités à faire parvenir, *sans retard*, les brevets expirés à *Messieurs les inspecteurs scolaires*, chargés de les transmettre à la Direction de l'Instruction publique (art. 32 du Règlement général).

Pour les membres du corps enseignant dont le brevet expire

cette année, l'absence aux dits examens serait considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

— Les examens en obtention du brevet de capacité que doivent subir les *aspirantes-institutrices* de langue française, ainsi que les *maîtresses d'ouvrages* des deux langues, allemande et française, auront lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

a) Pour les *aspirantes-institutrices*, les 5, 6 et 7 août;

b) Pour les *maîtresses d'ouvrages*, le 8 août;

L'examen commencera, chaque jour, à 8 heures du matin.

— Les examens en obtention du brevet de capacité que doivent subir les *aspirants-instituteurs* de langue française auront lieu au Lycée de Fribourg, les 30, 31 juillet et 1^{er} août prochain, dès 8 heures du matin.

— Il est rappelé aux *aspirantes-institutrices* de langue française, qu'en conformité de l'art. 2 du règlement du 5 mars 1901, elles doivent adresser, *sans aucun retard*, à la Direction de l'Instruction publique, leur demande d'admission aux examens pour l'obtention du brevet de capacité, fixés aux 5, 6 et 7 août, et joindre à cette demande un acte de naissance, un certificat de bonne conduite délivré par l'autorité communale et un certificat d'études.

Lausanne. — La Société suisse des maîtres des écoles normales se réunira à Lausanne, le samedi 13 juillet. Voici les questions qui figurent à l'ordre du jour :

1. La correspondance scolaire intercantonale et internationale. Rapporteurs, MM. Schacht et Brugger.

2. Les écoles normales au début du XX^e siècle. Rapporteur, M. Guex.



MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Nouveaux ouvrages reçus

(EXPOSITION DE PARIS.) DONs DE LA CONFÉDÉRATION :

G. Gostowski. Au Mexique, études, notes, etc...

Hammer, K.-V. La Norvège à l'Exposition de Paris, 1900. — Education in England, Wales, Scotland, and Ireland being a descriptive handbook accompanying the British education section at the Paris Exhibition, 1900. — Ervening continuation Schools. Technical instruction handbook. Part II. Revised to May, 1899.

Bancal. Carnet de morale.

Dumuid, H. Comptabilité agricole.

Aucler, Paul. Jérusalem, restauration archéologique.

Jaccoud, P. Botanique. Cours élémentaire d'histoire naturelle à l'usage de l'enseignant secondaire.

Pellisier A. La gymnastique de l'esprit (5 volumes). — Lois et